



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 26 JUIN 2023**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT-SIX du mois de JUIN à VINGT HEURES à TRELAZE.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par le maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 20 juin 2023.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

**MEMBRES PRESENTS** : Lamine NAHAM – Maire,  
Véronique PINEAU - Izzet ALBAYRAK - Chantal JEOFFROY - Amine KARIM - Cendrine DEVERRE - Ali AMINE - Magali HEURTIN – Sébastien BOUSSION - Christophe BOUJON - Frédéric CHAMARD - Sylvie COULOT - Cindy DELANOE - Ali ESSARROKH - Elise MAURY - Salah MOUMNI - Marie-Hélène PETIT - Ozkan ERTURK - Mathilde HOUSSET-WEBER - Florence BERTHO - Gulten CIKCIKOGLU – Dominique ROMAGON-RABINEAU - Alain PANTAIS - Lydie JACQUET – Radouane FRIKACH – Brigitte ROBIN – Boris BATAIS – Gilles ERNOULT – Mylène CANEVET – Ghislaine THEPIN - Claude CADOT – Jean-François GARCIA – Julien FAGAULT formant la majorité des membres en exercice.

**MEMBRE(S) EXCUSE(S)** : Ozkan ERTURK, Brigitte ROBIN, Ghislaine THEPIN, Gilles ERNOULT, Claude CADOT.

**MEMBRE(S) ABSENT(S)** : /

**MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S)** : /

**DEPOT(S) DE POUVOIR(S)** :

Ozkan ERTURK, excusé, a donné pouvoir à Véronique PINEAU pour voter en son nom ;

Brigitte ROBIN, excusée, a donné pouvoir à Dominique ROMAGON-RABINEAU pour voter en son nom ;

Ghislaine THEPIN, excusée, a donné pouvoir à Julien FAGAULT pour voter en son nom ;

Gilles ERNOULT, excusé, a donné pouvoir à Jean-François GARCIA pour voter en son nom ;

Claude CADOT, excusé, a donné pouvoir à Boris BATAIS pour voter en son nom.

**ELECTION DU SECRETAIRE**

Sébastien BOUSSION ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et la liste des délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 20 juin et le 27 juin 2023, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

## ORDRE DU JOUR :

1 – Adoption du Procès-Verbal du 15 mai 2023.

<b>N°</b>	<b>DELIBERATIONS</b>	<b>Décision</b>
2	URBANISME - Avis de la commune sur les aléas et les enjeux du plan de prévention des risques naturels mouvement de terrain	<b>Adoptée</b>
3	URBANISME - Avis de la commune sur les aléas et enjeux sur le plan de prévention du risque minier.	<b>Adoptée</b>
4	Education : Approbation du règlement intérieur des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).	<b>Retirée de l'ordre du jour</b>
5	Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs.	<b>Adoptée</b>
6	Convention entre la Ville de Trélazé et la Régie Aréna Loire Trélazé visant à l'organisation du Festival de Trélazé – Avenant n°1 – Approbation et autorisation de signature.	<b>Adoptée</b>
7	Utilisation d'Aréna Loire Trélazé par la Ville de Trélazé – Activités des écoles et des associations locales du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mai 2023.	<b>Adoptée</b>
8	Finances : Budget Principal : Exercice 2023 – Répartition des subventions culture et vie associative – Subvention exceptionnelle.	<b>Adoptée</b>
9	Finances : Budget Principal : Exercice 2023 – Répartition des subventions sports – Subventions exceptionnelles.	<b>Adoptée</b>
10	Mobilités : Attribution d'aides à l'achat des équipements de sécurisation du vélo.	<b>Adoptée</b>
11	Jeunesse : Attribution d'aides dans le cadre du PLAN JEUNESSE.	<b>Adoptée</b>
12	Emploi : Plan de transition professionnelle.	<b>Adoptée</b>
13	Instauration de pénalités forfaitaires mariage (Annule et remplace la DCM n°34 du 20 mars 2023).	<b>Adoptée</b>

14	Remboursement facture prix littéraire des maternelles 2023.	<b>Adoptée</b>
15	Remboursement facture plateau repas adapté pour enfant – Restauration scolaire.	<b>Adoptée</b>
16	Quartier de la Maraichère : Clôture du Traité de Concession d'Aménagement – Bilan de clôture et avenant n°4 au Traité de Concession d'Aménagement.	<b>Adoptée</b>

**Questions Diverses :**

- Point sur les commissions participatives ;
- Arrêtés publics relatifs au Festival.

**Le Maire de la Ville de TRELAZE soussigné, certifie que la présente liste des délibérations, extraite de la séance du Conseil Municipal du 26 JUIN 2023 a bien été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville.**

Pour Extrait certifié conforme  
TRELAZE, le 27 juin 2023  
Le Maire,  
**Lamine NAHAM**

